

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 mars 2016

L'an deux mille seize et le dix huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier CASSIDE (Maire).

PRESENTS : Olivier CASSIDE, Guy CHAUVIN, Franck LEMONNIER, Stéphane AMELINEAU, Laurent BUTTEL, Françoise DELOL, Laurent FLATTÉ, Jocelyne LEBLOND, Anne LEFEVRE, Jean-Pierre PERICART, Roselyne REY, William SEUTCHIE formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Boris LITUBA par William SEUTCHIE, Bernard LEMONNIER par Franck LEMONNIER, Audrey TILMAN par Roselyne REY

Secrétaire de séance : Roselyne REY

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h40

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Péricart, 1er Adjoint au Maire, présente la synthèse des comptes administratifs et des comptes de gestion transmis au préalable aux membres de l'assemblée et précise que la situation des 3 budgets est très saine. Il précise également que Monsieur Casside ne participera pas au vote des comptes administratifs et quittera la salle à ce moment.

Approbation du Compte Administratif, commune (DE 2016 19)

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		351 880.07	99 161.82		99 161.82	351 880.07
Opérations de l'exercice	531 116.86	715 850.68	179 372.57	157 461.76	710 489.43	873 312.44
TOTAUX	497939.21	948 981.10	300327.53	157 461.76	809651.25	1 225192.51
.....						
Résultats de clôture	536 613.89	121072.63		121 072.63	536 613.89
.....						
Restes à réaliser.....		15 428.00	20 660.00	15 428.00	20660.00
TOTAUX CUMULES	531 116.86	1067730.75	415035.02	178 121.76	946 151.88	1 2458452.51
RESULTATS DEFINITIFS					420 773.26

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote du Compte Administratif, Eau (DE 2016 20)

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du service de l'eau dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		58 987.80		1 111.40		60 099.20
Opérations de l'exercice	77 332.85	71861.5	9 399.00	26 182.16	86731.85	98 043.66
TOTAUX	77 332.85	130 849.30	9 399.00	27 293.56	86 731.85	158 142.86
.....						
Résultats de clôture	53 516.45		17 894.56		71 411 01
.....						
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES	77 332.85	130 849.30	9 399.00	27 293.56	86 731.85	158 142.86
RESULTATS DEFINITIFS						71 411.01

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote du Compte Administratif, Assainissement (DE 2016 21)

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du service de l'assainissement dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		49 979.47		33 993.39		83 972.86
Opérations de l'exercice	68 608.60	64 829.19	5 187.79	6 657.57	73 796.39	71 486.76
TOTAUX	68 608.60	114 808.66	5 187.79	40 650.96	73 796.39	155 459.62
Résultats de clôture		46 200.06		35 463.17		81 663.23
Restes à réaliser.....			15 428.00	20 660.00	15 428.00	20 660.00
TOTAUX CUMULES	68 608.60	114 808.66	5 187.79	40 650.96	73 796.39	155 459.62
RESULTATS DEFINITIFS						81 663.23

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Approbation du Compte de gestion 2015, commune (DE 2016 22)

Le Conseil Municipal, :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte de gestion 2015, Eau (DE 2016 23)

Le Conseil Municipal, :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 relatif au service de l'eau et les

décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de Gestion 2015, Assainissement (DE 2016 24)

Le Conseil Municipal, :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 relatif au service de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2015, commune (DE 2016 25)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2015 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	184 733.82 €
Résultat global antérieur	451 041.89 €
RESULTAT CUMULE	536 613.89 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	- 21 910.81 €
Résultat antérieur	- 99 161.82 €
RESULTAT CUMULE (1)	- 121 072.63 €

RESTE A REALISER

En dépenses(2)	- 15 428.00 €
En recettes (3)	20 660.00 €

BESOIN EN FINANCEMENT (1+2+3) 115 840.63 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde et d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

Compte 1068	Besoin de financement	115 840.63 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	420 773.26 €
001	Résultat d'investissement reporté	121 072.63 €

Affectation du résultat 2015, Eau (DE 2016 26)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2015 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	- 5 471.35 €
Résultat global antérieur	58 987.80 €
RESULTAT CUMULE	53 516.45 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	16 783.16 €
Résultat antérieur	1 111.40 €
RESULTAT CUMULE (1)	17 894.56 €

BESOIN EN FINANCEMENT (1+2+3)

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde et d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

002	Résultat de fonctionnement reporté	53 516.45 €
001	Résultat d'investissement reporté	17 894.56 €

Affectation du résultat 2015, Assainissement (DE 2016 27)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERICART constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2015 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	- 3 779.41 €
Résultat global antérieur	49 979.47 €
RESULTAT CUMULE	46 200.06 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	1 469.78 €
Résultat antérieur	33 993.39 €
RESULTAT CUMULE (1)	35 463.17 €

RESTE A REALISER

En dépenses(2)

En recettes (3)

BESOIN EN FINANCEMENT (1+2+3)

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde et d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

002	Résultat de fonctionnement reporté	46 200.06 €
001	Résultat d'investissement reporté	35 463.17 €

FDS, prorogation d'adhésion 2017 (DE 2016 28)

Le Conseil Municipal,

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007-2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 08 février 2016,

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de Voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser leur cotisation selon les modalités explicitées dans le règlement,

Décide de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2017 et s'engage à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

Motion pour la fibre optique (DE 2016 31)

Monsieur le Maire ayant présenté à l'assemblée la délibération du PETR UCCSA relative à la motion pour la fibre optique explique que l'USEDA, dans le cadre de la loi pour une République numérique, a décidé d'agir sur les territoires non couverts par les opérateurs pour la réalisation

d'un réseau de desserte et de raccordement numérique. Malgré le soutien financier de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, le montant demandé aux communes et communautés de communes rurales restent très importants, voire insupportable pour certaines collectivités. Cette différence de traitement entre les territoires renforce la fracture numérique dans les zones rurales

Dans sa délibération, le PERT-UCCSA a confirmé la nécessité de mettre en oeuvre une installation rapide de la fibre optique sur le territoire et demande à l'Etat et à la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie d'accorder des moyens financiers supplémentaires pour permettre aux communes rurales d'accéder aux services numériques à un coût raisonnable .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention, VOTE une motion de soutien à l'action du PERT-UCCSA pour la mise en oeuvre d'une installation rapide de la fibre optique sur son territoire, à un coût raisonnable.

Prix de vente du babyfoot (DE 2016 32)

Le conseil municipal , à l'unanimité des présents, DECIDE de vendre le "babyfoot", matériel ancien dont la commune n'a plus l'utilité au prix de 100 euros .

QUESTIONS DIVERSES

A la demande d'un Pavanais et conformément à l'article R 121-11 du CGCT le Maire précise que le compte rendu de la séance doit être affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe..Le site internet de la mairie sera donc mis à jour prochainement avec création d'un guide d'utilisation à l'usage des secrétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire
Olivier CASSIDE